

## ACCUEIL DE LOISIRS

### MERCREDI SCOLAIRE (ALSH)

L'accueil fonctionne chaque mercredi scolaire de **7h30 à 18h15** et permet d'accueillir jusqu'à 50 enfants.

Sur demande exceptionnelle, un accueil pourra être mis en place de 7h à 7h30 et de 18h15 à 18h45, sous condition de faire la demande 15 jours auparavant.

**Accueil à la journée repas compris** : accueil des enfants de 7h30 à 10h00 / départ des enfants de 17h00 à 18h15

**Accueil à la demi-journée matin SANS REPAS** : accueil des enfants de 7h30 à 10h00 / départ des enfants de 11h45 à 12h15

**Accueil à la demi-journée matin AVEC REPAS** : accueil des enfants de 7h30 à 10h00 / départ de 13h30 à 14h

**Accueil à la demi-journée après-midi SANS REPAS** : accueil des enfants de 13h30 à 14h00 / départ des enfants de 17h00 à 18h15

**Accueil à la demi-journée après-midi AVEC REPAS** : accueil des enfants de 11h45 à 12h15 / départ des enfants de 17h00 à 18h15

Les enfants ont la possibilité de prendre un petit déjeuner fourni par les familles, de 7h30 à 8h.

Les enfants sont pris en charge par du personnel communal diplômé dans l'animation et, tout au long de la journée, seront proposées plusieurs activités éducatives aux enfants, avec également des temps libres.

Les enfants de PS-MS, et GS si besoin, disposent d'un temps de sieste ou d'un temps de repos après le repas. Pour les autres un temps calme de 30 min après le repas est mis en place.

### VACANCES SCOLAIRES

En convention avec la commune, l'association Anim'Action propose un accueil de loisirs aux enfants durant les vacances scolaires. Vos enfants auront la possibilité d'être accueillis au sein des locaux d'Anim'Action situés à Port-Saint-Père.

Pour toutes informations, il est possible de se renseigner par téléphone au 02.40.31.53.18 ou sur leur site <http://www.animaction.asso.fr>



## PROJET PEDAGOGIQUE

Le Projet Pédagogique sert de document de référence pour la commune, les équipes et les parents et énonce en termes clairs la manière dont nous souhaitons accueillir l'enfant. Il permet de donner du sens à nos pratiques et de se créer **une identité professionnelle et des valeurs communes**. Il doit permettre aux professionnels d'élaborer les axes de travail. Le projet pédagogique présente **les objectifs** que se fixent le directeur et l'équipe mais également les actions et les moyens pour les atteindre. Il résulte d'une préparation collective et traduit un engagement de l'équipe d'animation et de direction. Un projet pédagogique doit vivre et se façonner au fil du temps, il n'est donc pas figé.

### NOS OBJECTIFS sont répartis en 4 points :

#### Développer la citoyenneté chez l'enfant

- En les rendant acteur et en leur laissant le choix
- Découverte des pays du monde
- Solidarité entre eux et lien avec des publics « fragilisés »

#### Apprendre à vivre ensemble

- Encourager les jeux collectifs
- Respecter le rythme de l'enfant
- Respect de soi, des autres et du cadre de vie
- Travailler sur les différences

#### Eco citoyenneté et environnement

- Sensibiliser à l'environnement
- Attirer l'attention des enfants sur le recyclage des déchets
- Sensibiliser à l'impact et l'importance de l'alimentation
- Apprentissage de la faune et la flore

#### Acquérir l'autonomie

- Aide aux gestes de la vie quotidienne
- Développer la créativité et travailler l'imaginaire
- Donner confiance en soi et en l'autre

Au travers de ces objectifs la bienveillance, l'écoute et l'entraide seront mises en avant au sein de l'équipe d'animation et de direction mais aussi dans le lien avec les enfants et les parents. Il est important que nous travaillions dans un climat de confiance et c'est pour cela que nous serons accessibles pour échanger. Des réunions d'équipe ont également lieu chaque semaine.



## INFORMATIONS 2021-2022

Service Enfance St Mars de Coutais  
[www.saintmarsdecoutais.fr](http://www.saintmarsdecoutais.fr)

Pour **toutes demandes** concernant votre enfant sur un temps d'accueil périscolaire, méridien ou du mercredi (ou pour échanger) n'hésitez pas à nous contacter.

**Estelle Boisard** Directrice périscolaire

**Manuel Stephan** Adjoint et directeur mercredis

Tel : 02 40 97 47 95 / 06 30 53 99 51

[periscolaire@saintmarsdecoutais.fr](mailto:periscolaire@saintmarsdecoutais.fr)



Vous pouvez également passer dans notre bureau de l'espace périscolaire situé :

Rue du Presbytère 44680 St Mars de Coutais

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

(en période scolaire) ou sur rendez-vous

## HORAIRES D'ECOLAS

(ouverture des écoles 10 min avant)

**Ecole Paul et Madeleine Delaroché:**

8h45 - 12h00 / 13h35 - 16h20

**Ecole Privée Ste Thérèse:**

8h40 - 12h10 / 13h40 - 16h25

# INFORMATIONS GENERALES

## INSCRIPTION

L'inscription aux différents services est obligatoire pour nous permettre d'accueillir votre enfant. L'inscription est effective après réception du dossier d'inscription et obligation de souscrire à une assurance responsabilité civile.

### Inscriptions-modifications aux différents services par :

- Le biais du portail famille (en priorité)
- Mail à [periscolaire@saintmarsdecoutais.fr](mailto:periscolaire@saintmarsdecoutais.fr)

	Périscolaire	Alsh	Restauration scolaire
<b>Délais inscriptions annulations</b>	Au plus tard le <b>matin 6h30</b>	<b>Le lundi 9h</b> pour le mercredi suivant	<b>Le lundi 6h30</b> au plus tard pour la semaine
<b>Hors délai</b>	Facturation du temps de présence (ou repas) + une pénalité de 5 euros		
<b>Retard</b>	A compter du 2ème retard, temps de présence + une pénalité de 5 euros par enfant		
<b>Absences non facturés</b>	<p>Si vous prévenez avant 9h le jour même par <b>mail, sms ou téléphone</b>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour maladie (un justificatif peut être demandé dans les 3 jours)</li> <li>- En cas d'absences imprévues des enseignants (hors grève)</li> </ul> <p><b>L'annulation des présences est automatique en cas de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grève des enseignants</li> <li>- Sorties scolaires</li> </ul>		

## LE PORTAIL FAMILLE

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintMarsDeCoutais44680/accueil>

### Grâce à ce compte vous pourrez :

- Consulter les présences de vos enfants
- Réserver le périscolaire, la cantine et le mercredi
- Signaler une absence
- Modifier vos données sur la famille et les enfants
- Transmettre des documents
- Consulter et payer vos factures

## PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Toute allergie ou pathologie accompagnée d'un certificat médical doit être signalée lors de l'inscription afin de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé. Il faudra alors nous fournir une trousse par enfant.



## PLANNINGS

Vous pourrez trouver tous les supports de communications (menus, plannings, règlement, projet pédagogique, trombinoscope....) sur :

- Le site internet de la commune
- Le portail famille
- Au périscolaire

## ACCOMPAGNEMENT AUX REGLES DE VIE COLLECTIVE

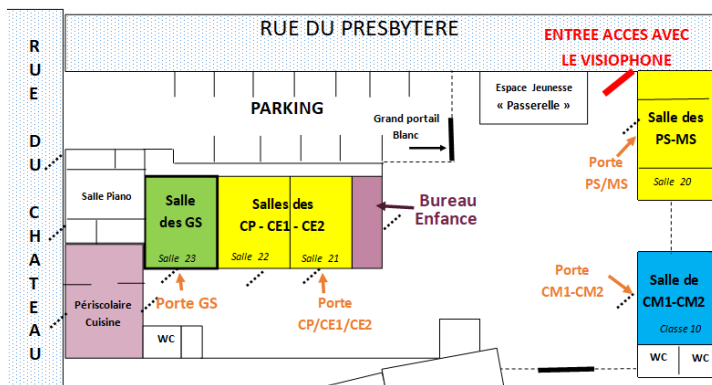
Au périscolaire, nous vivons en société. Nous devons respecter ceux et celles qui vivent avec nous. Le bien vivre ensemble implique du bon sens et quelques règles de vie en collectivité comme la politesse envers les agents. Nous demanderons à respecter le matériel qui est mis à disposition. Nous devons aussi être respectueux de notre sécurité et de celle des autres. Les différents acteurs qui travaillent s'engagent dans ce sens et il est demandé de même aux parents et aux enfants. De plus nous travaillons en contact direct avec l'école pour assurer un cadre rassurant et un suivi des enfants.

## TARIFICATION (JUSQU'AU 31 JANVIER 2022)

La tarification est revue tous les ans au conseil municipal pour une application au 1er février de chaque année.

<b>APS (périscolaire)</b>	Taux d'effort 0.07% De 0.40 à 0.80 euro (tout ¼ d'heure commencé est dû) A compter du 3ème enfant ½ tarif
<b>ALSH (accueil de loisirs)</b>	Demi-journée avec repas : De 7€ à 16.50€ (taux effort 1.10%) Demi-journée sans repas : De 5.5€ à 14.50€ (taux effort 0.95%) Journée : De 9€ à 19€ (taux effort 1.30%) A compter du 3ème enfant : ½ tarif
<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>	<b>Quotient inférieur à 910</b> : 1 euro <b>Quotient à partir de 910</b> : De 2.90 à 4.70 euros Taux d'effort 0.32%

## NOS ESPACES D'ACCUEIL (Périscolaire, mercredi)



## PAUSE MERIDIENNE

Les enfants de maternelle mangent de 12h00 à 12h45, dans une salle qui leur est dédiée.

Les enfants en élémentaire mangent au self de 12h à 13h30.

Le temps de repas est géré conjointement par l'équipe d'animation communale et le personnel de cantine du prestataire de service.

### Des ateliers sont organisés sur ce temps de pause :

(Les enfants peuvent jouer librement ou avec un des animateurs présents sur la cour.)

- Matériel à disposition (raquettes, cerceaux, ballons...)
- Salles du périscolaire ouvertes pour des jeux de société, bricolage,...
- Temps de repos dans les salles de sieste de chacune des écoles pour les plus jeunes.

## ACCUEIL PERISCOLAIRE (APS)

Plusieurs espaces sont disponibles pour les enfants en fonction de leur classe. Dans ces espaces, on peut y trouver différents coins (bricolage, lecture, jeux de société...)

Les enfants sont sous la responsabilité des familles jusqu'à leur arrivée en salle. La capacité d'accueil est de 88 enfants.

### OUVERTURE / FERMETURE

Matin : de 7h00 à 8h30

Soir : de 16h15 à 18h45.

Le matin, possibilité de prendre le petit déjeuner fourni par les familles entre 7h00 et 7h45.

Le goûter est fourni par la commune et compris dans la tarification.

Les enfants sont pris en charge par du personnel communal diplômé dans l'animation. Les enfants jouent librement ou avec les animateurs selon leurs envies et les activités proposées.

Les enfants qui le souhaitent peuvent faire leurs devoirs à partir de 17h30 avec un animateur, dans une salle au calme. De plus, un temps d'aide aux devoirs avec des bénévoles va être mis en place au cours du mois de septembre sur inscription.